



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

● **Toutes les demandes d'accès à la nationalité française s'effectuent auprès de la plate-forme de naturalisation sise à la préfecture de Meurthe-et-Moselle (NANCY)**

- [Naturalisation par décret](#)
- [Déclaration de nationalité par mariage \(conjoint de français\)](#)
- [Déclaration de nationalité en qualité d'ascendant de français](#)
- [Déclaration de nationalité en qualité de frère ou de sœur de français](#)

● **Les dossiers sont disponibles en téléchargement depuis le site Internet de la Préfecture de Meurthe-et-Moselle**

<http://www.meurthe-et-moselle.gouv.fr/Demarches-administratives/Naturalisation#N111>

● **Dès que le dossier est complet, il convient de le transmettre, par courrier recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante :**

**Plate-forme de Naturalisation
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1 rue du Préfet Erignac
CS n°60031
54038 NANCY CEDEX**

● [*Pour toute difficulté ou toute question, vous avez à votre disposition :*](#)
Une permanence téléphonique au 03.83.34.22.13 le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 11h30.